



La Loi Orale

La *Massorah* comprend tout ce que Moïse apprit de D.ieu sans le noter par écrit, mais en le transmettant oralement à ses successeurs. Cette tradition passa de génération en génération. La Loi Orale inclut des édits et des ordonnances décrétés par les Sages à travers les générations, et des lois et enseignements dérivés des versets de la Torah, selon une méthodologie prescrite par Moïse (telle que D.ieu l'en a instruit).

[Cliquez ici](#) pour une description détaillée de la transmission de la tradition.

La Michna

Depuis Moïse jusqu'à Rabbi Judah le Prince (*Rabbénou Hakadoche*), les lois de la Tradition étaient ainsi apprises par cœur et transmises oralement de génération en génération. Au 3ème siècle de l'ère commune, *Rabbénou Hakadoche*, craignant que les difficultés et les persécutions qui allaient en augmentant, n'empêchent les juifs de se souvenir de toutes les lois de la tradition, décida de les enregistrer par écrit. Étant à la fois un grand érudit et un homme aux moyens considérables, il s'entoura des plus grands savants de son époque et consigna par écrit toutes les lois orales et toutes les interprétations de la Torah qu'ils avaient apprises de leurs maîtres. Ils divisèrent toutes ces vastes connaissances en six "ordres" :

1. *Zéraïm* "Semences" – lois agricoles.
2. *Moède* "Saison" – lois régissant le Chabbat et les fêtes.
3. *Nachim* "Femmes" – lois concernant le mariage.
4. *Nézikine* "Dommages" – lois civiles et criminelles.
5. *Kodachime* "Choses saintes" – lois concernant le service divin dans le Temple.
6. *Taharoth* "Puretés" – lois concernant la pureté rituelles.

Chaque ordre contient plusieurs traités, "*Massekhtot*". Chaque traité est divisé en chapitres et chaque chapitre en *Michnayot*.



SHIVAYA INFO



Le Talmud

La Michna fut écrite de manière extrêmement concise, avec très peu de discussions et d'informations sur le contexte. Plus tard, les disciples de *Rabbénou Hakadoche* compilèrent les "*Tosseftot*" et "*Braïtot*" où les sujets de la Michna sont discutés et examinés d'une façon plus approfondie. Les grands érudits qui vécurent après la rédaction et l'achèvement de la Michna et qui étudièrent, examinèrent, discutèrent et interprétèrent la Michna, furent appelés *Amoraïm* (ce qui veut dire "enseignants" ou "interprètes").

La Michna fut étudiée dans les grandes Yéchivot (académies talmudiques) d'Israël et de Babylonie pendant plusieurs siècles. Finalement, au 5^{ème} siècle, Rav Achi, un des plus grands savants de son époque et qui n'était pas seulement érudit mais également riche, décida de mettre par écrit les lois et interprétations que sa génération avait reçues oralement de la précédente, de peur que les difficultés et les souffrances qui se multipliaient, ne fissent oublier au peuple juif beaucoup de lois et de commentaires de la Michna.

Avec son contemporain Ravina et d'autres chefs de Yechivot de Babylonie, ils rassemblèrent et compilèrent le Talmud (ou *Guémara*) – le *Talmud Babli* (Talmud Babylonien) qui est sacré aux yeux des Juifs et qu'ils étudient jusqu'à nos jours. Environ un siècle auparavant, les sages d'Israël avaient déjà recueilli le *Talmud Yérouchalmi* (le Talmud de Jérusalem) qui, bien que ne faisant pas autant d'autorité que celui de Babylone, est également sacré étudié par les savants juifs jusqu'à nos jours.

Les Rabbanan Savoraei

Les savants qui vécurent après la rédaction du Talmud, au 6^{ème} siècle de l'ère commune, étaient appelés *Rabbanan Savoraei* (rabbins interprètes). Ceux-ci n'ajoutèrent ni ne retirèrent rien au Talmud, mais entreprirent seulement de l'interpréter.

Les Guéonime

Les grands savants babyloniens, successeurs des *Rabbanan Savoraei*, furent appelés Guéonim ("génies"). Ils furent de longues années (du 6^{ème} au 11^{ème} siècle) à la tête des grandes académies talmudiques de Babylonie. Le dernier d'entre eux fut Rav Haï Gaon.



Les Richonim et A'haronim

Après les Guéonime, vécurent les grands érudits : Rabbénou Hananel (990-1053), Rabbi Isaac Alfassi (1013-1103), Rabbi Guerchom *Meor Hagola* ("la Lumière de la Diaspora" – 960-1028), Rabbi Joseph Ibn Migache, Rachi, Rambam (Maïmonide) et d'autres. Rachi (Rabbi Salomon Its'haki – 1040-1105) devint célèbre à jamais par ses commentaires de la Torah et du Talmud, car, sans ces commentaires, il aurait été presque impossible de comprendre la Torah ou le Talmud. Maïmonide (1138-1204) se fit une renommée immortelle par son Michné Torah ("Répétition de la Loi"), la codification de toutes les lois d'Israël. Les petits-fils de Rachi assistés d'autres savants éminents compilèrent les "Tossafoth". Les sages qui vécurent approximativement les cinq premiers siècles après l'an mil sont appelés "*Richonim*" (les "premiers" sages).

Des grands savants qui vécurent plus tard, appelés "*A'haronim*" (sages "ultérieurs"), recueillirent les décisions et accords définitifs concernant les lois controversées, codifiées par les *Richonim*, et les ordonnèrent. Le plus célèbre de ces juristes fut "l'auteur des *Tourim*", Rabbi Yaakov ben Acher (1270-1340). Plus tard, Rabbi Joseph Karo (1488-1575) réexamina et remania les décisions juridiques dans son fameux Code de Loi juive, le *Choul'hane Aroukh*, "la Table Dressée", pour que chaque juif pût les apprendre et les comprendre.

La sainte Torah – la Torah écrite ainsi que la Torah orale – est le présent divin qui nous a été donné sur le mont Sinai par l'intermédiaire de Moïse. Cette même Torah fut transmise par Moïse à son successeur Josué et ainsi de suite, jusqu'à nos jours. Comme D.ieu est éternel, la Torah qu'il a donnée est également éternelle, et en étudiant la Torah et en observant ses lois et ses commandements, le peuple juif est aussi éternel.

© Copyright, tous droits réservés. Si vous avez apprécié cet article, nous vous encourageons à le diffuser davantage, à condition de respecter notre [politique relative au copyright](#).

https://fr.chabad.org/library/article_cdo/aid/894750/jewish/La-Loi-Orale.htm